

Hypothèse 8.3 Transport

Dans le cadre de la présente étude, les dépenses reliées au réseau routier ont été imputées en totalité aux dépenses de proximité considérant que l'ensemble des voies de circulation sur le territoire de la Ville de Saint-Pie sont locales. Par la suite, les dépenses de proximité ont été réparties entre chacune des municipalités au prorata des dépenses réelles reliées au réseau routier provenant des derniers résultats financiers précédant le regroupement.

Les dépenses reliées au transport adapté sont imputées en totalité à l'agglomération.

Hypothèse 8.4 Hygiène du milieu

Les responsabilités et les dépenses d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable et d'amélioration des cours d'eau incombent à l'agglomération. Les dépenses des réseaux relèvent des compétences locales et sont réparties entre chacune des municipalités au prorata des dépenses réelles attribuables provenant des derniers résultats financiers précédant le regroupement. Pour les dépenses relatives au traitement des eaux usées, ces dernières ont été imputées en totalité aux dépenses de l'ex-village de Saint-Pie considérant que la Paroisse n'est pas desservie.

Les dépenses relatives à la cueillette des matières résiduelles sont attribuées en totalité aux municipalités locales, lesquelles font aussi partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine. Ces dépenses de proximité sont ensuite réparties au prorata des dépenses respectives des derniers résultats financiers précédant le regroupement.

Hypothèse 8.5 Santé et bien être

Les dépenses attribuables à la sous-catégorie «logement social» sont imputées en totalité aux dépenses d'agglomération.

4.1.5 Montant à recouvrer par la taxe foncière

Le tableau 4.7 illustre le montant à recouvrer par la taxe foncière pour l'agglomération et pour chacune des municipalités reconstituées afin de respecter l'équilibre budgétaire. Ce montant permettra d'établir le taux de la taxe foncière générale de l'an 1 de la reconstitution.

Tableau 4.7 Montant à recouvrer par la taxe foncière générale

	SERVICES			Total
	D'AGGLOMÉRATION	Saint-Pie V	Saint-Pie P	
REVENUS AUTRES QUE REVENUS DE TAXES GÉNÉRALES				
Total des taxes sur la valeur foncière autre que la taxe générale	- \$	33 984 \$	58 932 \$	92 916 \$
Total des taxes sur une autres bases	422 462 \$	308 499 \$	152 735 \$	
Total des paiements tenant lieux de taxes	- \$	22 488 \$	248 \$	22 736 \$
TOTAL DES REVENUS	422 462 \$	364 971 \$	211 914 \$	115 652 \$
DÉPENSES NETTES				
Administration générale	92 741 \$	184 783 \$	180 025 \$	457 549 \$
Sécurité publique	221 587 \$	163 644 \$	275 530 \$	660 761 \$
Transport	7 440 \$	128 343 \$	219 322 \$	355 105 \$
Hygiène du milieu	289 925 \$	253 076 \$	110 511 \$	653 512 \$
Santé et bien être	11 244 \$	- \$	- \$	11 244 \$
Urbanisme	20 475 \$	30 935 \$	90 393 \$	141 803 \$
Loisirs et cultures	155 533 \$	149 618 \$	83 519 \$	388 670 \$
Frais de financement	4 306 \$	125 199 \$	13 948 \$	143 453 \$
Activités financières	125 893 \$	212 382 \$	103 778 \$	441 853 \$
TOTAL DES DÉPENSES NETTES	928 944 \$	1 247 979 \$	1 077 026 \$	3 253 949 \$
MONTANT À SUPPORTER PAR UNE TAXE GÉNÉRALE	506 481 \$	883 008 \$	865 112 \$	3 138 297 \$

4.1.6 Taux de taxation en vigueur dans la ville actuelle pour chacune des anciennes municipalités

Le tableau 4.8 illustre les taux de taxation en vigueur dans la municipalité actuelle pour chacune des anciennes municipalités.

Tableau 4.8 Taux de taxation en vigueur dans la ville actuelle

Taux de taxation actuelle	Saint-Pie V	Saint-Pie P
Taux de la taxe foncière- Résiduel	1,0004 \$	0,6985 \$
Taux de la taxe foncière-non résidentiel	1,1030 \$	0,7713 \$
Tarifcation aqueduc	130 \$	130 \$
Tarifcation égouts	80 \$	80 \$
Tarifcation matières résiduelles	85 \$	85 \$

4.1.9 Comparaison des taux de taxation (ville reconstituée versus ville actuelle)

Les tableaux 4.9 à 4.12 illustrent les taux de taxation de chacune des municipalités reconstituées comparativement à ceux de la ville actuelle pour les années 1 à 3 ainsi que pour l'année de fin de période de transition.

Tableau 4.9 Taux de taxation comparatifs année 1 de la reconstitution

Taux de taxation	Municipalité de Saint-Pie, village				
	Ville Actuelle	Agglo	Ville reconstituée	Écart \$	Écart %
Taux de la taxe foncière (du 100 \$ d'évaluation)	1,0004 \$	0,1944 \$	0,8777 \$	0,0717 \$	7,17%
Taux de la taxe foncière- non résidentiel (du 100 \$ d'évaluation)	1,0754 \$	0,2115 \$	0,9551 \$	0,0912 \$	8,48%
Tarifification aqueduc	130 \$	96 \$	34 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification égouts	80 \$	75 \$	5 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification matières résiduelles	85 \$	- \$	85 \$	0,0000 \$	0,00%

Taux de taxation	Municipalité de Saint-Pie, paroisse				
	Ville Actuelle	Agglo	Ville reconstituée	Écart \$	Écart %
Taux de la taxe foncière (du 100 \$ d'évaluation)	0,7051 \$	0,1944 \$	0,5409 \$	0,0302 \$	4,28%
Taux de la taxe foncière- non résidentiel (du 100 \$ d'évaluation)	0,7426 \$	0,2115 \$	0,5885 \$	0,0574 \$	7,73%
Tarifification aqueduc	130 \$	96 \$	34 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification égouts	80 \$	75 \$	5 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification matières résiduelles	85 \$	- \$	85 \$	0,0000 \$	0,00%

Tableau 4.10 Taux de taxation comparatifs année 2 de la reconstitution

Taux de taxation	Municipalité de Saint-Pie, village				
	Ville Actuelle	Agglo	Ville reconstituée	Écart \$	Écart %
Taux de la taxe foncière (du 100 \$ d'évaluation)	1,0061 \$	0,2057 \$	0,8777 \$	0,0773 \$	7,68%
Taux de la taxe foncière- non résidentiel (du 100 \$ d'évaluation)	1,0811 \$	0,2238 \$	0,9551 \$	0,0978 \$	9,05%
Tarifification aqueduc	130 \$	96 \$	34 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification égouts	80 \$	75 \$	5 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification matières résiduelles	85 \$	- \$	85 \$	0,0000 \$	0,00%

Taux de taxation	Municipalité de Saint-Pie, paroisse				
	Ville Actuelle	Agglo	Ville reconstituée	Écart \$	Écart %
Taux de la taxe foncière (du 100 \$ d'évaluation)	0,7119 \$	0,2057 \$	0,5409 \$	0,0347 \$	4,87%
Taux de la taxe foncière- non résidentiel (du 100 \$ d'évaluation)	0,7494 \$	0,2238 \$	0,5885 \$	0,0629 \$	8,39%
Tarifification aqueduc	130 \$	96 \$	34 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification égouts	80 \$	75 \$	5 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification matières résiduelles	85 \$	- \$	85 \$	0,0000 \$	0,00%

Tableau 4.11 Taux de taxation comparatifs année 3 de la reconstitution

Taux de taxation	Municipalité de Saint-Pie, village				
	Ville Actuelle	Agglo	Ville reconstituée	Écart \$	Écart %
Taux de la taxe foncière (du 100 \$ d'évaluation)	1,0335 \$	0,2198 \$	0,8777 \$	0,0640 \$	6,19%
Taux de la taxe foncière- non résidentiel (du 100 \$ d'évaluation)	1,1085 \$	0,2392 \$	0,9551 \$	0,0858 \$	7,74%
Tarifification aqueduc	130 \$	96 \$	34 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification égouts	80 \$	75 \$	5 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification matières résiduelles	85 \$	- \$	85 \$	0,0000 \$	0,00%

Taux de taxation	Municipalité de Saint-Pie, paroisse				
	Ville Actuelle	Agglo	Ville reconstituée	Écart \$	Écart %
Taux de la taxe foncière (du 100 \$ d'évaluation)	0,7393 \$	0,2198 \$	0,5409 \$	0,0214 \$	2,89%
Taux de la taxe foncière- non résidentiel (du 100 \$ d'évaluation)	0,7768 \$	0,2392 \$	0,5885 \$	0,0509 \$	6,55%
Tarifification aqueduc	130 \$	96 \$	34 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification égouts	95 \$	59 \$	36 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifactions matières résiduelle	85 \$		85 \$	0,0000 \$	0,00%

Tableau 4.12 Taux de taxation comparatifs fin de période de transition

Taux de taxation	Municipalité de Saint-Pie, village				
	Ville Actuelle	Agglo	Ville reconstituée	Écart \$	Écart %
Taux de la taxe foncière (du 100 \$ d'évaluation)	0,8509 \$	0,2283 \$	0,8537 \$	0,2311 \$	27,16%
Taux de la taxe foncière- non résidentiel (du 100 \$ d'évaluation)	0,9259 \$	0,2484 \$	0,9290 \$	0,2515 \$	27,16%
Tarifification aqueduc	130 \$	96 \$	34 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification égouts	80 \$	75 \$	5 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification matières résiduelles	85 \$	- \$	85 \$	0,0000 \$	0,00%

Taux de taxation	Municipalité de Saint-Pie, paroisse				
	Ville Actuelle	Agglo	Ville reconstituée	Écart \$	Écart %
Taux de la taxe foncière (du 100 \$ d'évaluation)	0,8509 \$	0,2283 \$	0,5145 \$	-0,1081 \$	-12,70%
Taux de la taxe foncière- non résidentiel (du 100 \$ d'évaluation)	0,9259 \$	0,2484 \$	0,5598 \$	-0,1177 \$	-12,71%
Tarifification aqueduc	130 \$	96 \$	34 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification égouts	80 \$	75 \$	5 \$	0,0000 \$	0,00%
Tarifification matières résiduelles	85 \$	- \$	85 \$	0,0000 \$	0,00%

4.1.10 Comparaison de la charge fiscale totale des secteurs résidentiels et non résidentiels (ville reconstituée versus ville actuelle)

Les tableaux 4.13 et 4.14 illustrent la charge fiscale comparative entre la situation actuelle et la situation de reconstitution pour chacune des anciennes municipalités susceptibles d'être reconstituées pour les secteurs résidentiels (tableau 4.14) et non résidentiels (tableau 4.14) pour les années 1 à 3 ainsi que pour l'année de fin de période de transition.

Tableau 4.13 Comparaison de la charge fiscale des secteurs résidentiels

COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE		
	Ancienne Municipalité de St-Pie Village	Ancienne Municipalité de St-Pie Paroisse
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE	97 001 \$	106 156 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE		
An 1	1 266 \$	1 044 \$
An 2	1 271 \$	1 051 \$
An 3	1 298 \$	1 080 \$
Fin de période de transition	1 121 \$	1 198 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION		
An 1	1 335 \$	1 076 \$
An 2	1 346 \$	1 088 \$
An 3	1 360 \$	1 103 \$
Fin de période de transition	1 345 \$	1 084 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)		
An 1	70 \$	32 \$
An 2	75 \$	37 \$
An 3	62 \$	23 \$
Fin de période de transition	224 \$	(115) \$
IMPACT EN POURCENTAGE		
An 1	5,49%	3,09%
An 2	5,90%	3,53%
An 3	4,78%	2,12%
Fin de période de transition	20,00%	-9,56%

Les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) continueront à s'appliquer. Le cas échéant, elles devront être ajoutées.

La période de transition pourrait s'étendre jusqu'à une période de 20 ans.

Tableau 4.14 Comparaison de la charge fiscale des secteurs non résidentiels

COMPTE DE TAXES INR		
<small>Note: Les immeubles ne sont pas desservis en eau et en égout.</small>		
	Ancienne Municipalité de St-Pie Village	Ancienne Municipalité de St-Pie Paroisse
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE	530 638 \$	153 876 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE		
An 1	5 706 \$	1 143 \$
An 2	5 737 \$	1 153 \$
An 3	5 882 \$	1 195 \$
Fin de période de transition	4 913 \$	1 425 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION		
An 1	6 190 \$	1 231 \$
An 2	6 190 \$	1 231 \$
An 3	6 256 \$	1 250 \$
Fin de période de transition	6 248 \$	1 244 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)		
An 1	484 \$	88 \$
An 2	454 \$	78 \$
An 3	374 \$	55 \$
Fin de période de transition	1 335 \$	(181) \$
IMPACT EN POURCENTAGE		
An 1	8,48%	7,74%
An 2	7,91%	6,75%
An 3	6,35%	4,57%
Fin de période de transition	27,16%	-12,71%

Les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) continueront à s'appliquer. Le cas échéant, elles devront être ajoutées.